

Réunion du 5 mars 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

**N° CP/2012/206 - Aide au sport de masse - 3312**  
**Donation de M. HAHN - Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, à la licence, aux championnats d'Alsace, au recrutement d'animateurs sportifs, au fonctionnement de la Maison départementale des sports, aux stages "Léonard Specht" - Conventions d'objectifs**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- rappelle que par délibération n° CG/2011/126 du 12 décembre 2011, le Conseil Général a défini les conditions d'acceptation de la donation par M. Raymond HAHN des objets lui appartenant

- accepte le prêt à titre gratuit par leurs propriétaires, selon le mandat qu'ils ont confié à M. HAHN, déposé auprès de Me HITIER, notaire à MOLSHEIM, des objets exposés à la Maison départementale des sports à STRASBOURG, dont la liste est annexée au rapport ; ces objets sont prêtés pour une durée minimale de cinq ans renouvelable, et seront restitués à leurs propriétaires sur simple demande ; ils seront assurés par le Département

- autorise son président à signer avec M. HAHN, au nom du Département, l'acte notarié correspondant, joint en annexe au rapport, M. HAHN agissant en tant que mandataire des propriétaires des objets exposés ; l'autorisation de signer l'acte en tant qu'il concerne la donation a été donnée par la délibération du Conseil Général n° CG/2011/126

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 284 933,60 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- . 13 700 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- . 10 434,70 € au titre de l'aide à l'acquisition de matériel sportif
- . 144 164 € au titre de l'aide à la licence (clubs sportifs)
- . 3 689,90 € au titre de l'aide aux championnats d'Alsace
- . 15 245 € au titre de l'aide au recrutement d'animateurs sportifs
- . 80 000 € au titre de l'aide à l'Association de la Maison départementale des sports

- . 14 200 € au titre de l'aide aux stages "Léonard Specht"
- . 3 500 € au titre de la convention d'objectifs et de développement sportif avec la Ligue d'Alsace de taekwondo.

Le versement de l'aide allouée à la Ligue d'Alsace de taekwondo au titre de l'exercice 2012 interviendra comme suit, sous réserve du respect des engagements par la Ligue et de la réalisation des objectifs et des actions prévus :

- une avance dès la notification de la convention, dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

La commission permanente approuve par ailleurs :

- le contrat d'objectifs 2012 et la convention financière 2012 à intervenir avec la Ligue d'Alsace de tir à l'arc
- la convention d'objectifs 2012-2014 et la convention financière 2012 à intervenir avec la Ligue d'Alsace de taekwondo
- la convention financière 2012 à intervenir avec l'Association "Stages Léonard Specht".

Elle autorise en outre son président à signer ces cinq documents au nom du Département.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120305-66664-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 13/03/12